RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01844
Numéro SIREN : 532 305 802
Nom ou dénomination : ABCB

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2023 sous le numéro de dépôt 2501

auditoria
GROUPE EXTENCIA
extencia.fr

SARL ABCB
5 Rue Louis Nicolas Robert
Parc les Portes du Delta
33380 BIGANOS

Rapport du Commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de ABCB, société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée

SARL ABCB
5 Rue Louis Nicolas Robert
Parc les Portes du Delta
33380 BIGANOS

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 236-23 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

– de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

– de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article L 236-23 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels de la SARL ABCB arrêtés au 31 mars 2021, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaitre un chiffre d'affaires hors taxe 1 817 656 € contre 1 114 938 € en N-1, un bénéfice comptable de 50 265 € contre une perte comptable de 4 813 € lors de l'exercice précédent. Les capitaux propres sont négatifs à hauteur de - 245 222 € et l'endettement financier s'élève à 408 573 €.

- Au 31 mars 2022, la société dégage un résultat net comptable positif de 127 559 € mais ses capitaux propres, en amélioration de 14%, restent négatifs à hauteur de – 295 222 €. Le ratio de solvabilité immédiate de la société est inférieur à 1 ce qui signifie

que les actifs à moins d'un an (hors stocks) ne permettent pas de couvrir les dettes à moins d'un an (hors dettes groupe).

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- La société a dégagé au cours des deux derniers exercices comptables clos au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022 des résultats nets comptables positifs à hauteur respectivement de 50 265 € et 127 559 €.
- Au 31 mars 2022, les capitaux propres sont négatifs de – 295 222 € pour un capital social de 50 000 €.
- Il ne nous a pas été transmis de situation comptable intermédiaire établie entre le 31 mars 2022 et la date de signature de notre rapport permettant d'observer une reconstitution des capitaux propres à un niveau supérieur au montant du capital social.

En raison de ces observations, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres n'est pas au moins égal au montant du capital social.

Fait à Bordeaux, le 2 février 2023

SARL AUDITORIA

WALTER Motard
Le Commissaire aux Comptes et
Commissaire à la Transformation